



## **Décision CODEP-USN-2026-038166 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 30 juin 2026 relative à la désignation de trois inspecteurs de la radioprotection**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29, L. 1333-30, L. 1421-1 et L. 1421-3, L. 1337-1-1, R. 1333-168, R. 1333-170 et R. 1337-11 à R. 1337-14-5 ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire (rectificatif) ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection dont les noms figurent en annexe de la présente décision sont désignés en qualité d'inspecteurs de la radioprotection pour procéder au contrôle du respect des dispositions du chapitre III du titre III du livre III de la première partie du code de la santé publique, des articles L. 5212-1 et L. 5212-2 du même code relatives à l'utilisation des dispositifs médicaux dans les applications médicales des rayonnements ionisants, et des mesures de radioprotection prévues par le chapitre Ier du titre V du livre IV de la quatrième partie du code du travail, ainsi que des règlements et prescriptions pris pour leur application dans les conditions fixées par l'article L. 1333-29 du code de la santé publique.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national pour le domaine spécifié dans cette annexe.

#### **Article 2**

Les inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues à l'article L. 1337-1-1 du code de la santé publique dans les conditions prévues par cet article.

#### **Article 3**

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 30 juin 2026

Le président de l'Autorité de sûreté  
nucléaire et de radioprotection

**Pierre-Marie ABADIE**

## ANNEXE

### Décision CODEP-USN-2026-038166 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 30 juin 2026 relative à la désignation de trois inspecteurs de la radioprotection

| Nom         | Prénom    | Qualification  |                                      |
|-------------|-----------|----------------|--------------------------------------|
|             |           | Milieu médical | Milieu industriel et autres domaines |
| ANJOU       | Thibaud   | X              |                                      |
| CHAILLOT    | Marion    | X              | X                                    |
| DI GREGORIO | Francesco |                | X                                    |